

GRAND ORIENT DE FRANCE



Science  
Citoyen

technique

Politique

État

LIVRE BLANC

# Après

Les Cahiers thématiques

travail  
égalité

monnaie

fraternité

économie

solidarité laïcité

## Démocratie

Partie 2

individu

société

liberté



## Démocratie

Ont participé à cette contribution, les :

- Respectable Loge, Fraternité Caraïbe, Orient de Basse Terre, Trois rivières, Région 1**
- Respectable Loge, Science et Solidarité, Orient de Cannes, Région 2**
- Respectable Loge, Mesektet, Orient d'Étang Sale, Région 3**
- Respectable Loge, Les Enfants de Gergovie, Orient de Clermont-Ferrand, Région 5**
- Respectable Loge, Les Amis des Hommes, Orient de Lyon, Région 6**
- Respectable Loge, Mosaïque, Orient de Montélimar, Région 6**
- Respectable Loge, Le Cœur et L'Esprit, Orient de Voiron, Région 6**
- Respectable Loge, La vraie Vertu, Orient d'Annonay, Région 6**
- Respectable Loge, L 'Unité d'Uzès, Orient d'Uzès, Région 8**
- Respectable Loge, La Parfaite Égalité, Orient Rouen, Région 9**
- Respectable Loge, Moriah, Orient du Mans, Région 9**
- Respectable Loge, Convergence et progrès, Orient de Nantes, Région 9**
- Respectable Loge, Conscience Humaine – Éveil, Orient de Paris, Région 11**
- Respectable Loge, Demain, Orient de Paris, Région 11**
- Respectable Loge, La Défense Maçonnique, Orient de Paris, Région 11**
- Respectable Loge, Liberté, Orient de Paris, Région 13**
- Respectable Loge, Jérôme Lalande, Orient de Paris, Région 14**
- Respectable Loge, L'Université Maçonnique, Orient de Paris, Région 14**
- Respectable Loge, Roger Leray, Orient de Paris, Région 14**
- Loge, Les Chevalier de la Fraternité, Orient de Bordeaux, Région 16**
- Respectable Loge, Sincérité, Instruire, Construire, Orient de Bordeaux, Région 16**
- Respectable Loge, Les Françaises et Neuf Sœurs Réunies, Orient de Bordeaux, Région 16**

Longtemps, depuis son avènement avec les frères révolutionnaires, syndicalistes, résistants, Claude Rouget de L'Isle pour la Marseillaise, Eugène Potier pour l'Internationale, puis avec Arthur Groussier pour la rédaction du code du travail, Maurice Druon et Joseph Kessel pour le chant des partisans, la Franc-maçonnerie s'est identifiée à la République démocratique, indivisible, sociale et laïque et à une certaine idée de la France et de sa relation à la liberté dans le monde.

L'État acteur majeur de notre vie politique, sociale et économique, garant de l'exercice des libertés et des droits est une forme de pensée magique qu'il suffit de déployer pour se croire à l'abri.

Mais à quoi tenons-nous tant ? Quel est-il cet État manifestement en crise d'autorité mais sous l'aile duquel nous nous réfugions aux premières gouttes ?

En résumé : quels sont les devoirs de l'État ?

Une crise aussi totale demande de mobiliser une intelligence très incertaine, prospective autant qu'imaginative, située à l'intersection du sanitaire, du politique, du sociologique, du philosophique et de l'économique. A l'aide de nos principes maçonniques quelle société souhaitons-nous demain ? Quels enseignements une pandémie peut-elle fournir quant à la préservation des principes républicains ? Le maillage de nos territoires, notamment des services publics est-il pertinent ?

Comment dès lors « faire société » ?

Notre société est marquée par la perte de confiance dans les corps politiques mais aussi dans les grands médias, le corps médical... et le citoyen a souvent le sentiment d'être mal représenté, ignoré voire méprisé.

Entre défiance et solidarité, pour permettre l'émergence d'un nouveau citoyen il faut plus de démocratie et plus de République.

Aussi, pourquoi ne pas faire revenir et associer les citoyens, le Peuple, les associations, les bénévoles dans l'élaboration des décisions par le dialogue et le débat favorisant la proximité et le terrain local.

Les citoyennes et citoyens aspirent à prendre en main leur existence. Ils contribuent à l'existence d'une société civile forte et autonome en laquelle ils trouvent les moyens de leur émancipation. D'une part, ils sont en demande de pluralisme, de décentralisation, de contre-pouvoirs et de contrôle des institutions. D'autre part, ils sont en demande d'une volonté commune régulatrice.

« Faire société » tout en préservant les libertés publiques, voilà une équation difficile à résoudre.

Les maçons ont choisi l'option qui contribue à l'émancipation et à la protection de tous. Mais, quelle que soit l'option privilégiée, la cohésion sociale ne se fera pas sans tolérance et sans une démocratie éclairée.

Gémissons sans nostalgie sur le monde d'Avant et au lieu d'espérer... AGISSONS !!!

## Nos libertés sont interrogées

La crise nous inciterait à distinguer entre le passé (l'avant), le présent et l'avenir (l'après). Donc à choisir, à renoncer à nos habitudes, à en inventer d'autres. Mais si l'Humanité se trouve confrontée, sans déni ni échappatoire possible, à l'évidence de sa finitude et de sa fragilité par cette pandémie, ce n'est pas nouveau.

Le confinement étant un nécessaire avéré, indispensable, obligé, tant sur le plan médical que moral, donc une nécessité qu'il nous faut accepter au nom des préceptes dont nous sommes non seulement dépositaires mais aussi les obligés acceptant ainsi la limitation de nos déplacements, obligations des gestes barrières, privation de contact avec nos proches, paralysie professionnelle et autres.

Pour autant, la vigilance par rapport à la dégradation de nos libertés individuelles doit rester de mise. Une pleine démocratie ne peut être exercée que par des personnes bien informées. Ce n'est qu'avec un haut niveau d'informations avérées qu'une question peut être débattue depuis les premières interrogations jusqu'à ses conséquences les plus difficiles à imaginer.

Deux éléments de permanence frappent d'emblée à l'observation de cette crise. Le premier tient à l'aggravation des inégalités sociales dans nos sociétés. Les personnes les plus modestes et précaires sont à la fois les premières frappées par la cessation de l'activité économique et sociale et les règles de confinement imposées, Le deuxième tient à cette situation inédite d'annihilation immédiat de la quasi-totalité de nos libertés publiques fondamentales (liberté d'aller et venir, de réunion, de manifestation, libertés sociales et syndicales, droit à l'éducation, à la justice, à la culture).

Si des nécessités peuvent s'imposer en situation de crises, elles doivent être résolument temporaires, adaptées et contrôlées pour que l'état de droit et le respect de chacun ne soit pas altérés. Toutefois constatons que si les citoyens étaient prompts à se réclamer de leurs droits, ils étaient beaucoup moins nombreux à faire preuve d'esprit de responsabilité et à connaître et assumer leurs devoirs.

Dans tout le champ social et politique, au sens organisation des Hommes dans la cité, chacun revendique des droits sans mettre en correspondance et juste équilibre ses propres devoirs. La notion de responsabilité citoyenne doit devenir effective ; nous sommes tous responsables. Le champ politique est un tout et il ne saurait être pertinent sans y associer tous les éléments de ce tout, que ce soit pour le citoyen mais aussi pour ses représentants élus par lui. Redonnons du sens à l'esprit Citoyen.

Entre les différents principes de la Déclaration des Droits de l'Homme nous avons dû choisir. Pour un temps la liberté individuelle s'est restreinte, là où elle pouvait nuire à autrui, au profit de la santé collective. Cependant les circonstances exceptionnelles ne sont justifiées que par l'urgence, et ne peuvent par conséquent pas s'inscrire dans la durée.

Un État démocratique est celui qui ne limite la liberté des uns que pour protéger les autres. La gestion des crises et la restriction des libertés doivent privilégier, dans les sociétés démocratiques, la recherche d'un consensus entre pouvoirs publics et citoyens responsables.

Dans le cadre d'une société démocratique, outre le droit de regard sur la transposition des mesures dérogatoires au droit commun, devraient exister des mécanismes de protection de droit commun et des règles d'organisation de la dérogation aux libertés, tant au niveau constitutionnel que législatif : contrôle constitutionnel, saisine du juge administratif et/ou intervention du juge judiciaire.

Par exemple, pourquoi ne pas penser, avec l'aide de juristes bâtisseurs et imaginatifs, à une forme d'humanisme juridique permettant de répondre à l'imprévisibilité (terrorisme, crises sanitaires et écologiques) en construisant un droit préservant l'équilibre entre liberté et sécurité, un droit toujours soucieux de la dignité ?

Ou encore, l'autonomie, principe de gestion complexe qui s'enseigne et qui s'apprend : combine des compétences à se fixer des buts et des objectifs, à se projeter et anticiper, à faire des choix et à décider, à conduire des mises en œuvre, à évaluer les résultats et procédures mises en jeu.

## En guise de conclusion

La crise aux effets sanitaire, économique et social, que nous traversons doit nous alerter sur ce qui est fondamental. Elle doit aussi nous éclairer sur ce que nous faisons réellement, concrètement, nous frères humains, pour améliorer à la fois l'Homme et la société.

Par peur de mourir, nous laisserons-nous embarquer vers un avenir où la valeur de la vie sera réduite à sa gestion comptable et son suivi statistique par les technocraties en place ? Une telle vie, dépourvue de son intensité relationnelle et de ses contenus existentiels dans un monde où la liberté de mouvement et de rencontres sera devenue un souvenir, méritera-t-elle encore d'être vécue ?

Enfin, le seul intérêt de cette crise aux multiples effets consiste à l'utiliser comme un starting-block. Vers une autre direction...